Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/07/2022 à 09h19
Réference de l'AR : 054-200043693-20220711-2022_089-DE
Affiché le 13/07/2022 ; Certifié exécutoire le 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-42

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 11 JUILLET 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	15	
Nombre de titulaires présents	28	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	38	(a+b+c)

Objet
ORDURES MENAGERES- PERIODICITE DE LA COLLECTE – BIO DECHETS

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)- D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- SAPA D (BOISMONT) –J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) -E LAHURE (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –FOULON N(LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L HOUSSON (LONGUYON)-TROMBINI AM (LONGUYON) - M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) – JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) - ROUYER G (COLMEY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** G DIDIER (DONCOURT) à D MULDER (BASLIEUX)- C PERCHERON (LONGUYON) à JP JACQUE (Longuyon)- JL WOJCIK (LONGUYON) à M POLLRATZKY (Longuyon)- C LECOINTRE (LONGUYON) à J SAILLET (LONGUYON)- L VERRON (VILLE HOUDLEMONT) à D ROESER (tellancourt)- M FAIETA (PIERREPONT) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- Y DEMUTH (VILLE AU MONTOIS) à J MOINEAUX (PIERREPONT)- B DELATTRE (OTHE) à JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12/07/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 05 JUILLET 2022 Le président,

A l'appel des candidatures, Dominique Piedfer, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

- La collecte des bio-déchets
  le **25 mai dernier**, dans les locaux du SMTOM de Villerupt, s'est tenue une réunion de restitution des résultats de la 3e phase de l'étude biodéchets, en raison de l'obligation réglementaire de collecte à compter du 01/01/2024.
  Le conseil communautaire sera amené à prendre une décision de principe sur cette collecte
- La périodicité de la collecte :

La commission OM s'est réunie dernièrement afin de trouver des marges de manœuvres et des moyens de minimiser les coûts de collecte.

Une proposition de collecte 1 semaine sur deux, en période hivernale, à compter du 1er janvier 2023 dans les villages a été validée par les membres de la commission, solution qui pourrait permettre une économie de près de 30 000€.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

AVEC 32 POUR 6 CONTRE

DECIDE DE

- Valider le principe d'une collecte d'une semaine sur deux en période hivernale à compter du 1er janvier
- Valider la collecte des bio-déchets

Le Président

Fait à LONGUYON le 13/07/2022

Jean-Pierre JACQUE